

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 37

DU 19 Avril 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Mardi 16 Avril 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER – IASIO – ARNAUD – BERTHELOT – RANC – MAKHECHOUCHE – ALLIO – BERANGIER – MANIERE – GUIGUE – SAHBI – BEN ALI MME DOSSARD.

Excusés : M. BEN AISSA MME GARCIA

Absent : MME CANOVAS

Aide financière :

Le club de l'US LE THOR va participer au championnat de France de Para Foot à 7 les 9, 10 et 11 Mai à Montbéliard.

Le comité Directeur décide de leur allouer une somme de 300 euros.

Arbitre :

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

BOUHDACHE Ines
ALAMBWA Raoul
BOUKDIR Zineb
DESRENTES LE ROUX Lilou
SASSI Djibril
HMIMSA Jibril



IMOUSSATEN MOUNIR
KACI Sami
LABIDI FARES
LOUCIF Sami
MERZOUG Ilias
RIEUX LORENZO
VIEIRA Lucas
VIEIRA Mattheo

COMMISSION :

Le comité directeur valide la candidature comme tuteur et observateur de Mohamed BERAHOU, ancien arbitre R1 en Occitanie.